

ÉTÉ 2020

ENCORP PRÉPARE UN PLAN DE MODERNISATION/RESTRUCTURATION DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON DU N.-B.

Encorp Atlantique travaille sur un plan de modernisation/restructuration du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick (PGRB) que son conseil d'administration présentera bientôt sous forme de proposition au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGL).

Les objectifs du plan proposé consistent à réduire au minimum les risques financiers du PGRB, d'assurer un financement à long terme et de viser l'excellence dans la façon dont nous représentons les intérêts de nos distributeurs et consommateurs.

Le plan est fondé sur les principes de la responsabilité élargie des producteurs, selon lesquels l'industrie des produits de boisson assume l'entière responsabilité de la gestion de tous les récipients consignés post-consommation.

Nous estimons que les changements que nous proposons dans ce plan feront passer le taux de récupération des récipients à boisson usagés dans la province - qui est actuellement de 69 % - à 75 % dans cinq ans, et à 80 % dans dix ans.

Nous sommes prêts à investir dans la modernisation du PGRB - notamment en travaillant avec les propriétaires de centres de remboursement pour améliorer leurs opérations - à condition que le gouvernement accepte les changements proposés dans notre plan.



INFORMATIONS POUR LES DISTRIBUTEURS SUR LE SITE WEB D'ENCORP

Encorp a une section très pratique sur son site Web avec des informations pertinentes pour les distributeurs.

Rendez-vous sur encorpatl.ca et consultez les pages Web dans le menu *Distributeurs* pour trouver:

- Renseignements sur le processus d'inscription des nouveaux distributeurs avec des liens vers tous les formulaires applicables qui doivent être remplis et envoyés au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL).
- Lien vers le formulaire officiel d'enregistrement des récipients à boisson. Toutes les boissons consignées vendues au Nouveau-Brunswick doivent être enregistrées auprès du MEGL, incluant les boissons qui n'étaient pas consignées auparavant, mais qui le sont maintenant depuis les modifications à la Politique d'exclusion du Programme de gestion des récipients à boisson entrées en vigueur le 1^{er} avril 2020.
- Renseignements quant à la taxe et comment la taxe s'applique aux boissons et leurs consignés. Dans le cadre du système de remboursement établi par la législation provinciale au Nouveau-Brunswick, un dépôt de 10¢, qui comprend la taxe, est imposé aux récipients à boisson non alcoolisée, mais la moitié seulement de ce montant, soit 5¢, est remboursée au consommateur au retour du récipient. Seule la portion remboursable de 5¢ du dépôt est exclue de l'assiette fiscale, tandis que l'autre portion de 5¢ qui n'est pas remboursée au consommateur est assujettie à l'impôt sur la même base que la boisson.
- Un formulaire de remise pour les récipients consignés - avec des options pour remplir électroniquement ou pour télécharger, imprimer et soumettre une version PDF - que les distributeurs peuvent utiliser pour déclarer les ventes et soumettre les dépôts des récipients à boissons non alcoolisées directement à Encorp Atlantique.

Nous publions et archivons tous les avis envoyés aux distributeurs par courrier électronique et les articles de notre *Journal* saisonnier sur notre page Web *Nouvelles et avis pour les distributeurs*. Ajoutez cette page à votre liste de signets pour la consulter fréquemment.



POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506-389-7320

PAULINE
NOWLAN
Comptabilité

TINA
NGUYEN
Comptabilité

COLETTE
BOUCHER
Finances

PIERRE
LANDRY
Environnement

PAUL
ROBICHAUD
TI

TIM
PIDGEON
TI
Re-Centre

FRANÇOIS
CÔTÉ
TI

MARTIN
MALLET
TI

NATHALIE
LANDRY
Communications

▶ LA CAMPAGNE « SOIS UN HÉROS : RECYCLE! » BAT SON PLEIN !

La campagne « Sois un héros : recycle! » va bon train depuis le début juin. Des publicités sont affichées sur des panneaux électroniques, des abribus, des autobus, des médias sociaux et des journaux communautaires. La campagne encourage les Néobrunswickois à faire leur part pour la province et ses magnifiques espaces extérieurs en choisissant toujours le recyclage au lieu de jeter ou d'abandonner leurs récipients à boisson. La campagne se poursuivra jusqu'à l'automne.

Pour cette toute première campagne de communication auprès du public menée par Encorp, les réactions et les commentaires sur les réseaux sociaux ont été très positifs, avec de nombreuses personnes qui aiment et partagent les publicités et messages.



Nous avons aussi récemment annoncé un partenariat avec le Festival Inspire pour créer des peintures murales d'éducation environnementale qui mettront en lumière la campagne et son message antidétritus plus tard cet été / automne dans quatre régions de la province.

▶ RE-CENTRE CÉLÈBRE SON 6^E ANNIVERSAIRE ET S'ALLIE À RE-EXPRESS

Depuis 2014, les projets pilotes de recyclage novateurs d'Encorp Atlantique, qui font partie de l'initiative « (re) » (c.-à-d. « recherche »), explorent et testent de nouvelles méthodes de remboursement des récipients à boisson usagés. Les objectifs sont notamment l'amélioration des taux de recyclage au Nouveau-Brunswick et de la commodité pour le consommateur, ainsi que l'augmentation des niveaux de productivité des centres de remboursement.

Notre projet pilote Re-Centre – qui consiste en des dépôts de sacs automatisés – a été le premier projet pilote à être lancé et a été notre plus grand succès. Les dépôts Re-Centre dans la région du Grand Moncton ont pu servir les clients avec au moins trois sacs

(150 récipients) en 30 secondes ou moins plus de 95 % du temps et ont prouvé que les clients préfèrent de meilleures heures d'ouverture pour les centres de remboursement (50 % des visites aux dépôts Re-Centre ont lieu lorsque les centres de remboursement voisins sont fermés). En outre, les améliorations apportées par le modèle Re-Centre ont convaincu les consommateurs qui ne rapportent pas régulièrement leurs récipients à boisson usagés de recommencer à recycler. Cela représente un tout nouveau volume pour les centres de remboursement. Les commentaires des participants ont également été très positifs, ce qui démontre un besoin évident de trouver des moyens plus rapides et plus efficaces de recycler et de rembourser les récipients à boisson usagés.

De juin 2018 à juin 2020, nous avons mené un projet pilote similaire à Re-Centre, appelé Re-Express. Re-Express nous a permis de tester le concept d'un dépôt de sacs automatisé avec des sacs à valeur fixe et une connectivité de détail. Le dépôt Re-Express a été mis en place dans le stationnement du magasin Sobeys Vaughan Harvey à Moncton grâce à un partenariat avec ce détaillant. Le projet pilote Re-Express nous a également permis de lancer et de tester une option de paiement en magasin – le terminal « Re-Station » – pour permettre aux clients d'accéder à leur remboursement.

En juin dernier, nous avons fusionné les meilleures pratiques de nos projets pilotes Re-Express et Re-Centre dans un modèle Re-Centre révisé - en convertissant les trois dépôts d'essai en dépôts Re-Centre nouvellement améliorés. Grâce au succès de notre projet pilote Re-Centre et à ce que nous avons appris de nos autres projets pilotes, nous sommes prêts à envisager d'offrir et d'adapter cette technologie aux centres de remboursement du Nouveau-Brunswick afin de les aider à améliorer l'accès et la commodité pour leurs clients.

▶ RAPPEL: OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR COMPRENDRE LES RÉCENTES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Comme communiqué par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL), depuis le 1^{er} avril 2020, de nombreux récipients à boisson qui étaient auparavant exclus du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick (PGRB) sont maintenant soumis à une consigne.

Les distributeurs doivent porter une attention particulière aux boissons suivantes:

- Les laits frappés, les laits frappés protéinés, les yogourts à boire, le kéfir à boire, les laits de poule, les boissons glacées au café/thé et autres boissons contenant des produits laitiers sont maintenant soumis à une consigne. Le lait véritable (vache/chèvre) – même s'il a une saveur ajoutée – sur l'étiquette du lait, recherchez les mots ultrafiltré, écrémé, partiellement écrémé, 1 % / 2 % ou entier / homogénéisé 3,25 % – continue d'être exclu – aucune consigne n'est exigée.
- Les laits végétaux (boissons à base de plantes) – la plupart sont maintenant soumis à une consigne. Une boisson à base de plantes est soumise à une consigne si son étiquette :
 - n'a aucune mention que la boisson est enrichie (ce qui signifie que la boisson n'est pas enrichie); ou
 - mentionne que la boisson est enrichie, mais porte une mise en garde concernant le fait que la boisson n'est pas une source de protéines.

Les boissons à base de plantes qui sont enrichies et considérées comme une source de protéines (aucun avertissement sur l'étiquette sur le manque de protéines) sont exclues – aucune consigne exigée. Souvent, il s'agit de boissons au soya.

- Les boissons sportives comme les boissons protéinées et les boissons aux électrolytes sont maintenant soumises à une consigne. D'autres boissons de type régime populaire, soit les substituts de repas et les préparations pour régime liquide (vérifiez l'étiquette), continuent d'être exclues – aucune consigne n'est exigée.

Encorp a des outils de référence pratiques disponibles sur son site Web que les distributeurs voudront consulter pour bien comprendre ces changements. (Vous les trouverez sur la page Web *Renseignements importants pour les distributeurs* dans le menu *Distributeurs*.)

TOUTS les produits de boissons qui sont maintenant soumis à une consigne DOIVENT être enregistrés auprès du MEGL. Un lien vers le Formulaire d'enregistrement des récipients à boisson est fourni sur notre site Web.

